

Lettre d'informations aux parents de Longages – Noe – Capens

C'est avec grand plaisir que nous vous adressons cette lettre qui va vous apporter toutes les précisions concernant les modalités d'ouverture du centre de loisirs « L'île aux enfants » pour la période estivale : **du 7 juillet au 31 août 2021.**

En AOUT le Centre de Loisirs sera ouvert du : 7 juillet au 31 août 2021
Clôture des inscriptions : le 9 Juin 2021

Accueil des enfants : L'ouverture de l'ALSH se fera aux enfants des communes de Capens - Longages – Noe. Les tarifs sont établis suivant votre coefficient familial.

Renseignements et Conditions d'inscription : Le Dossier Unique de chaque commune doit être **COMPLET. Adhésion annuelle obligatoire dès le 1^{er} jour de fréquentation à l'ALSH.**

ACCUEIL Matin : 7h30 / 9h - **DEPART Soir :** 16h30h / 18h30

POUR TOUT LE MONDE : Une bouteille d'eau au nom de l'enfant - MASQUE Obligatoire (Primaire) Tenues de sports obligatoires et chaussons ou rythmiques pour l'intérieur – Change pour les maternelles. Si ce matériel n'est pas fourni votre enfant ne fera pas les activités pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont faites :

« INSCRIPTIONS à la SEMAINE » par mail foyerdurabe31@orange.fr ou remplir le bulletin d'inscription vacances à retirer au Centre de loisirs, aux A.L.A.E. **Si vous bénéficiez des aides de la C.A.F : « Aides aux Temps Libres »** vous devez nous fournir à l'inscription l'attestation 2021 disponible sur votre compte CAF.

1/ SONT PRIORITAIRES Les familles qui inscrivent les enfants à la semaine.

2/ Après la date de clôture : le 9 juin 2021 et **en fonction des places restantes** nous pourront accueillir les enfants :

- a) **Si Sortie ou Journée Exceptionnelle dans la semaine**
« 2 journées + sortie/journée Except.»
- b) **Si pas de sortie ou Journée Exceptionnelle dans la semaine**
inscription possible « à la journée »

Pas de ½ journée possible pendant les vacances d'ETE

POUR que L'INSCRIPTION soit VALIDÉE vous devez : "**donner votre accord**" par retour de mail après contrôle du montant et des dates et **Régler la facture avant la date de Clôture.** **Si vous souhaitez ANNULER l'inscription** vous devez le faire avant **le 9 juin 2021**, sans quoi l'inscription sera due. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

Le paiement des factures peut être fait par **Chèque** à l'ordre du Foyer du Rabé, en **Espèces**, par **CESU**, **Chèques Vacances** (uniquement pour l'ALSH), **Virement bancaire** (demander le RIB par mail), **Carte bancaire** (uniquement au centre de loisirs, les jours de permanences). Pour les CESU et les Chèques Vacances les frais de gestion vous seront facturés mensuellement.

Activités – transports Des sorties ou des activités proposées peuvent être modifiées par décision du gestionnaire en fonction des protocoles sanitaires en cours : les parents seront prévenus par affichage.

Les projets éducatifs et pédagogiques de l'A.L.S.H. sont à la disposition des adhérents et consultables sur place. **Le protocole sanitaire en vigueur doit être respecté et appliqué par tous et toutes.**

Il est donc urgent de vous inscrire afin de bénéficier du service :
Inscriptions ouvertes dès aujourd'hui - jusqu'au : 9 juin 2021
et Dans la limite des places disponibles

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.
Le Bureau et la direction de l'association Foyer du Rabé